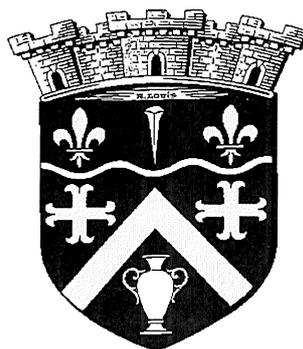


PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015

La séance est ouverte à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.

M. LE MAIRE. – Il est 20h00 et nous allons donc pouvoir ouvrir ce Conseil Municipal par l'appel afin de vérifier comme il se doit que nous ayons bien le quorum. Le quorum étant atteint, je vais désigner un secrétaire de séance. Madame GIRARD, il me semble que vous souhaitiez être candidate, vous me le confirmez ? Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Vous êtes donc élue à l'unanimité. Vous avez pu prendre connaissance des délégations de signatures. Il convient d'approuver le procès verbal du Conseil Municipal du 20 novembre dernier. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté.

I. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

1. Présentation du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

M. LE MAIRE. – Je vais vous demander de prendre acte du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne. Un rapport qui, pour les élus qui siègent, a été longuement présenté et qui est un document extrêmement complet. Chacun ayant eu le loisir d'en prendre connaissance, je reste à votre disposition s'il y a des points particuliers que les uns et les autres souhaiteraient évoquer ? Pas de point particulier. Il est donc donné acte de ce rapport.

Rapporteur : Xavier DUGOIN

2. Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Essonne

M. DUGOIN. – Pour nous, c'est pour l'Essonne, mais tous les départements de France dans la déclinaison de 2 lois, les lois MAPTAM et NOTRE, qui sont les lois qui réorganisent notre territoire sur le plan administratif, au niveau des EPCI ou au niveau des intercommunalités, nous impactent comme les autres départements. C'est un document programmatique qui est consultatif au niveau des communes et au niveau des EPCI et qui est directif au niveau de l'Etat puisque ce sont les Préfets qui en ont l'application et qui prendront, pour être très concret, fin mars 2016 des arrêtés de territoire. La logique de ce schéma pour faire court, c'est de contribuer à rationaliser et à réduire le nombre de syndicats intercommunaux. Il apparaît pour beaucoup de gens qui se situent sur l'échiquier politique, que c'est une bonne déclinaison et on peut pour simplifier dire, qu'après quelques 20 ans de promesses, d'incantations sur le fameux millefeuille administratif, où tout le monde dit qu'il faut le réduire, et bien c'est un passage à l'acte. Pour notre territoire, ça consistera à réduire le nombre de syndicats, en particulier le nombre de syndicats sur le cycle de l'eau, l'assainissement et la rivière qui en d'autres termes s'appelle le GEMAPI et, amènera à avoir un syndicat là où il y en avait six. C'est une logique de bon sens puisqu'en rationalisant, on devrait faire des économies. Puis, ça aura aussi une logique de meilleure visibilité vis-à-vis des administrés parce que l'on se trouve dans des situations où sur la même commune, en ce qui concerne l'eau, les administrés ont pour l'eau potable, un syndicat, pour l'assainissement, un autre syndicat et pour la rivière, parfois encore un autre syndicat. Je vous incite donc à le voter favorablement comme ça a été le cas dans beaucoup d'instances y compris la CCVE. Voilà Monsieur le Maire très synthétiquement la logique de ce document.

M. LE MAIRE. – Merci de cette présentation. Je souhaiterais juste préciser effectivement, que notre Communauté de Communes, qui s'est réunie mercredi soir, a émis un avis extrêmement, largement favorable à ce schéma en l'assortissant, ceci étant, spécifiquement en ce qui concerne ses compétences notamment sur les transports et les transports scolaires, de quelques réserves. Mais, ça a été un avis favorable avec une réserve liée aux compétences exercées par la CCVE, et c'est bien normal. Y-a-t-il des demandes d'interventions, je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI(<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

Rapporteur : Alain LE QUELLEC

3. Liste des ouvertures dominicales exceptionnelles de certains magasins pour l'année 2016
- M. LE MAIRE.** – Elles aussi ont été votées à l'unanimité, je le précise, par la Communauté de Communes, mercredi dernier.
- M. LE QUELLEC.** – Vous avez pu prendre connaissance de cette délibération. Il s'agit de commerces menneçois bien sûr. Le nombre de dimanche est de 12 par an. Si vous souhaitez vous prononcez favorablement, ce serait une bonne chose pour nos commerces. Y-a-t-il des questions, je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI(<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

II. FINANCES

Rapporteur : Claude GARRO

4. Remise gracieuse accordée à une association

M. GARRO. – Bonsoir à tous. Je vais donc vous parler d'une délibération concernant une remise gracieuse accordée à une association que nous connaissons tous ici autour de cette table puisqu'elle existe depuis bientôt 30 ans. C'est l'association ADEMO qui fût présidée par Jacques BROZ, un grand menneçois et actuellement présidée par Monsieur Jean-François POITVIN. Cette association dans son rôle de défense de la nature s'est intéressée à une époque au PLU et avait porté réclamation contre le PLU de la commune de Mennecy, devant le tribunal administratif de Versailles. Elle a été déboutée et condamnée à verser 2 000 € à la commune de Mennecy. C'est une association qui n'a pas d'énormes moyens et qui a donc fait une demande à Monsieur le Maire pour obtenir une remise la plus large possible de cette condamnation. Je précise que cette association n'est pas subventionnée. Elle s'est acquittée à ce jour, en 3 fois, de 600€. Il reste 1 400€ pour lesquels elle demande la remise gracieuse et je vous invite à voter favorablement pour cette demande. Y-a-t-il des questions, je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI(<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>)
ABSENT	0	

5. Admission en non valeur de créances irrécouvrables

M. GARRO. – C'est une délibération annuelle que nous prenons lorsque nous recevons de la perception de Mennecy un état faisant apparaître les créances que le percepteur, malgré toutes les mesures qu'il a prises, n'a pu recouvrer. Ce sont des créances que la commune possède sur des particuliers pour des cantines, pour le Conservatoire, pour des garderies et même aussi pour des entreprises. Ça peut concerner des règlements de publicité qui n'ont pas été acquittés. Lorsque ces poursuites sont infructueuses, ou lorsque les créances en cause sont inférieures aux seuils de poursuite de l'Etat, le percepteur nous dresse une liste et nous demande d'admettre en non valeur, c'est le terme juridique, ces créances qui sont devenues irrécouvrables. La conséquence pour nous, c'est une annulation de recettes car nous avons titré ces particuliers ou ces entreprises. Nous recevons ce genre de document une fois par an. Je suis prêt à répondre à des questions complémentaires si vous en avez. Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI(<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

6. Décision Modificative n°2

M. GARRO. – Les décisions modificatives viennent en complément du budget primitif que nous avons voté au mois d'avril. Nous avons déjà eu une DM1 en septembre, et celle-ci sera la dernière de l'année. Elle se présente comme le budget en 2 sections, la section d'investissement et la section de fonctionnement ; les deux sections devant être bien évidemment en équilibre. Vous avez les tableaux sous les yeux, je vais vous les commenter d'une façon un peu plus pratique. Je vous propose que nous commençons par l'investissement qui s'équilibre en recettes comme en dépenses à hauteur de 126 858€. Dans ces décisions modificatives, nous trouvons des recettes et des dépenses d'ordre qui n'agissent pas sur le budget, ce sont des régularisations ou des virements de compte à compte. Les recettes d'ordre en matière d'investissement s'établissent sur ces 126 000€ à 85 764€. Il s'agit principalement de frais d'études, qui ont été suivis de travaux et qui ont donc été virés à un autre compte et pour 6 821€, d'amortissements. Ces 2 types d'écriture se retrouvent contrepassées en dépenses d'investissement. Les recettes réelles cette fois s'élèvent à 41 092€. Qu'est ce qu'il y a dans cette somme ? Il y a un complément de FCTVA, 28 293€ donc une recette supplémentaire par rapport à la prévision budgétaire. Un complément de taxe locale d'équipement de 3 378€ et un complément de taxe d'aménagement de 9 421€. Là encore, il s'agit de recettes, que nous avons constatées à ce jour, supplémentaires à la prévision budgétaire. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les dépenses d'ordre s'élèvent elles à 81 710€. Il s'agit pour les trois premières de votre tableau, de transfert de comptes pour les frais d'étude, on vient d'en parler en matière de recettes et, d'un amortissement. Concernant les dépenses réelles cette-fois, il y en a pour 54 000€ et il s'agit de provisions pour l'achat d'un terrain à la SORGEM sur la ZAC Montvrain II, où nous allons acquérir un terrain pour la construction d'un complexe cinématographique. Si on compare les recettes et les dépenses de cette section d'investissement, on constate que les recettes nouvelles d'ordre ou réelles sont inférieures de 8 852€ aux dépenses, le complément est donc pris sur les dépenses imprévues, ce qui équilibre la section. En matière de fonctionnement maintenant, vous avez le tableau à la suite. Je vais regrouper les écritures d'une autre façon. Fonctionnement total est de 355 794€ en dépenses comme en recettes. Là aussi, il y a des recettes d'ordre, elles s'élèvent à

16 702€, ce sont des reprises d'amortissement ou des reprises sur dépréciations d'actifs. Par contre, nous avons des recettes réelles qui s'élèvent-elles à 339 090 €. Je vous en donne le détail : 8 073€, ce sont des titres émis sur des propriétaires de véhicules qui ont fait l'objet d'un enlèvement pour stationnement illicite ; 164 417€, c'est un complément de droit de mutation. Pour la première année depuis bien longtemps, les droits de mutation, c'est-à-dire ce que les personnes payent lorsqu'ils achètent dans le domaine de l'immobilier ancien, ces droits de mutation qui stagnaient et qui avaient même beaucoup baissé, sont depuis cette année, en reprise très sensible. On avait mis il me semble 400 000 ou 500 000€ au budget, et nous avons déjà dépassé de 164 417€ cette prévision budgétaire. 150 000€, ce sont des titres que nous émettons sur la SCI La Fontaine. Il s'agit d'une astreinte sur un immeuble qui a été déclaré en péril et le propriétaire doit faire des travaux. Tant qu'il ne les a pas faits, nous le titrons d'une astreinte. L'intérêt de titrer c'est que si cette créance ne peut pas être recouvrée, nous pourrions faire vendre l'immeuble. 150€ c'est un complément en matière de quête de mariage que nous retrouvons en dépenses puisque nous les reversons ; 4 355€ c'est l'annulation de rattachement de 2014, les dépenses n'ont finalement pas eu lieu. 5 880€, ce sont des mandats annulés notamment par rapport à la SEE trop versés, et 6 215€, ce sont des remboursements de compagnies d'assurance. Les dépenses de fonctionnement maintenant sont de 355 794€. Des dépenses d'ordre de 6 821€, dotations aux amortissements. Des dépenses réelles pour 315 046€. 5 155€ c'est la facturation à un garage qui s'occupe de l'enlèvement, alors nous avons des recettes d'un côté car nous titrons sur les personnes propriétaires des véhicules mais bien évidemment, nous payons le prestataire qui s'occupe de l'enlèvement sur la voie publique. Il y en a donc pour 5155€. 94 000€ c'est la compensation annuelle à ELIOR pour l'année 2015. 12 800 €, c'est un complément à un prestataire dans le domaine du nettoyage de la voie publique. 5 500€, c'est un complément pour EIFFAGE qui s'occupe de notre éclairage public, 6 000€ c'est un complément de crédit pour la communication, 25 000€ c'est un complément de crédit pour la RH ; 2 147€ ce sont des créances admises en non valeur dont nous venons de parler, le montant est différend mais avons déjà provisionné donc c'est le complément ; 150 € c'est le reversement du produit des quêtes soit à la caisse des écoles, soit au CCAS. Ensuite, nous avons pour 7 294€ des remboursements de taxes et 1 400 € c'est la remise gracieuse à l'association ADEMO dont nous avons parlé tout à l'heure. Enfin, 157 000€, là nous trouvons une provision sur la SCI La Fontaine ; nous mettons en recettes nos titres mais comme nous ne sommes par certain du tout qu'ils seront recouverts, nous provisionnons. Et 7 000€ ce sont les provisions diverses que la perception nous demande toujours d'inscrire en cas de besoin. En matière de fonctionnement, les recettes nouvelles qu'elles soient d'ordre ou réelles sont supérieures de 33 926€ aux dépenses, le supplément cette fois est donc versé et vient abonder le poste « dépenses imprévues ». Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET,
-------------	----	--

		Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI(<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
CONTRE	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>)
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

7. Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016

M. GARRO. – Cette délibération est un classique. Vous savez que nous avons jusqu'au 15 avril de l'année prochaine pour voter le budget primitif 2016. Ceci dit, entre le 1^{er} janvier et le 15 avril 2016, il faut bien que les services fonctionnent, il faut que notre investissement se poursuive. Il y a donc une disposition du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 1612 – 1 qui prévoit le cas. Nous pouvons par délibération ce soir, voter le principe de l'engagement du quart des dépenses de l'année précédente en la matière. Vous avez le détail des postes : 20 immobilisations incorporelles, 21 immobilisations corporelles et 23 immobilisations en cours, Inscriptions budgétaires 2015 et, nous pouvons jusqu'à la date du vote du budget 2016, engager à la hauteur du quart de chacun de ces chapitres. C'est l'application classique de toutes les communes. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>)
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI (<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
ABSENT	0	

8. Indemnités de conseil 2015 du Receveur municipal

M. GARRO. – Il s'agit également d'un exercice annuel. Pendant l'année, les services de la perception sont amenés à renseigner nos services comptables sur différents points. On peut également les solliciter si l'on a des interrogations dans certaines matières. C'est quelque chose de très traditionnel qui existe dans toutes les communes et en fin d'année le percepteur perçoit en supplément de sa paye, une indemnité que verse chacune des communes dont il a la charge. En ce qui concerne Mennecy, vous avez le détail du calcul, je ne me risquerai pas à le commenter. Sachez simplement qu'en brut, ça représente 2 418€. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI (<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
ABSENT	0	

9. Modification du plan de financement dans le cadre de la demande de contrat de territoire auprès du Conseil Départemental de l'Essonne

M. GARRO. – Nous avons déjà pris une délibération le 24 octobre 2014 pour adopter le plan de financement et l'échéancier des opérations éligibles au Contrat de Territoire. Nous avons affiné les opérations, notamment en matière de coût et nous avons aussi priorisé les opérations, les unes par rapport aux autres, ce qui m'amène à vous présenter aujourd'hui un nouvel échéancier. Les deux principales mesures concernent le souhait de la commune de prioriser certains travaux, notamment l'école de l'Ormeteau qui passerait en tête et quelques estimations ont changé, certaines sont en plus, d'autres sont en moins. Mais, le montant total de la demande de subvention au Département, dans le cadre de ce contrat de territoire, reste inchangé à 1 400 159 €. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI(<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
-------------	----	--

CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

10. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration de la porte de Paris

M. GARRO. – On en a déjà parlé il n’y a pas longtemps, c’est des travaux qui vont s’élever, à peu près tout compris, à 80 000€ donc nous cherchons des financements un peu partout. Nous avons évoqué le Crowdfunding, le financement participatif et c’est en cours, nous avons voté une délibération lors du dernier Conseil Municipal. Nous allons demander une subvention à la CCVE, dans le cadre de sa politique en faveur du petit patrimoine et nous allons solliciter maintenant la DRAC qui peut nous subventionner à hauteur de 40%. Le seul problème avec la DRAC, c’est que les procédures sont un peu longues. Mais, en nous y prenant dès maintenant, on a bon espoir d’avoir une réponse dans le courant de l’année prochaine puisque normalement on envisage ces travaux pour l’automne. Avez-vous des questions ? Je n’en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l’unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI(<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

11. Remise de récompenses dans le cadre des concours d’écriture

M. GARRO. – Les deux délibérations suivantes concernent le festival du livre qui aura lieu, je vous le rappelle, le 6 et 7 février prochain. Il y a un certain nombre de délibérations que nous avons déjà prises et on ne les représente pas tous les ans parce que les données sont inchangées. Là, il y a deux modifications. Ce salon a lieu au gymnase Guitton. Nous aurons cette année 120 auteurs, le parrain et Président sera Michel De Decker, un historien que vous connaissez tous et les invités principaux seront Madame Michèle Fitousi, Gilbert Bordes, le Professeur Joyeux, Karin Hann ou encore Nicolas Pagnol qui est le neveu du grand Marcel Pagnol. Nous avons, parmi les animations complémentaires au salon, beaucoup de concours d’écriture avec la jeunesse de notre ville. Cette année, plus de mille enfants du CM1 jusqu’aux classes de seconde, participent aux concours selon leur niveau et nous les dotons de récompenses, que vous avez sur la délibération et la note de

présentation. La nouveauté de cette année, c'est que nous avons des classes de 3^{ème} que nous n'avions pas avant, donc ça modifie un peu le montant des récompenses. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI(<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

12. Remise de récompenses dans le cadre du festival du livre

M. GARRO. – Nous décernons des prix littéraires à l'occasion de ce salon. Il y en avait trois jusqu'à présent, et il n'y en aura plus que deux. Le grand prix de la ville et le prix du jury. Deuxième modification, nous réduisons le montant de ces prix. C'était 1 200€ pour le grand prix, nous le ramenons à 1 000€. Et pour le prix du jury, c'est 600€ au lieu de 1 000€. Cet argent, nous le reventilons sur d'autres postes du salon. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI(<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
-------------	----	--

CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

13. Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable dont la superficie totale est inférieure ou égale à 12 m²

M. GARRO. – Nous nous sommes aperçus que cette nouvelle loi sur les abris de jardin entraînait des montants parfois disproportionnés. D'autre part, la création d'un abri de jardin ne génère pas de frais d'équipements publics donc, sachant que de 0 à 5m² il y a une exonération de droit, nous vous proposons de poursuivre l'exonération entre 5 et 12m², sachant qu'après 12m², ça n'est plus considéré comme un abri de jardin. Avez-vous des questions ?

Mme GIRARD. – Moi, j'ai une petite remarque par rapport à cette nouvelle délibération. En fait, c'était l'objet de notre question au dernier conseil municipal. Une question qui n'a pas été énoncée oralement au public, notamment parce que vous, élus, vous aviez eu la question, Monsieur le Maire aussi, donc vous n'aviez pas respecté le règlement en énonçant pas la question. On parlait justement de cette taxe pour les abris de jardin. On est ravi, aujourd'hui, vous avez revu votre copie, c'est parfait, mais notre question était légitime. Je voulais juste le faire remarquer surtout au public qui n'était pas au courant de la question. Merci.

M. LE MAIRE. – Nous sommes ravis de vous ravir lorsque nous le pouvons. Je tenais à remercier le rapporteur et lui demander de transmettre nos remerciements collectifs à l'ensemble de l'équipe des bénévoles qui travaillent sur le festival du livre et qui chaque année, s'impliquent dans le temps, dans la durée et où ils font un travail exceptionnel.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI(<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

III. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

14. Rapport d'activité annuel pour les exercices 2014-2015 dans le cadre du bail emphytéotique administratif à la Société Nationale Immobilière pour la trésorerie municipale de Mennecey

15. Rapport d'activité annuel pour les exercices 2014-2015 dans le cadre du bail emphytéotique administratif à la Société Nationale Immobilière pour la brigade de gendarmerie de Mennechy

Mme DOUGNIAUX. – Bonsoir. Deux délibérations qui sont des rapports d'activité annuels. Dans le cadre des baux emphytéotiques administratifs à la société nationale immobilière, l'un pour la brigade de gendarmerie et l'autre pour la trésorerie municipale. Ce sont des prenez acte. Je pense que vous avez regardé ces rapports qui détaillent les travaux réalisés dans les deux bâtiments. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

16. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de démolir pour la maison et une partie de la clôture situées 6 rue des écoles à Mennechy, afin de créer un parking de 18 places de stationnement

Mme DOUGNIAUX. – C'est un bien qui est situé juste à côté du cimetière ce qui permet d'agrandir le parking du cimetière et qui permet aux parents qui vont à l'école de la Sablière, de pouvoir stationner. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI(<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

17. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande de déclaration préalable pour la réalisation de travaux de reprise du mur séparatif entre le cimetière de la Sablière et la copropriété située 27, rue de la Sablière à Mennechy

Mme DOUGNIAUX. – Ce mur est en très mauvais état. Il est composé de deux moitiés, une en pierres meulières et l'autre en poteaux et panneaux béton. Il est nécessaire de procéder à sa démolition et à sa reconstruction avec des matériaux que nous ne connaissons pas encore car il faut qu'ils soient préconisés par l'architecte des bâtiments de France. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI(<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

18. Rapport d'activité annuel 2014 de la commission communale d'accessibilité

Mme DOUGNIAUX. – Il s'agit de prendre acte de ce rapport qui est assez synthétique. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. C'est un prend acte.

IV. ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Xavier DUGOIN

19. Rapports d'activité 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement et d'Eau Potable du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau

M. DUGOIN. – Il s'agit classiquement de donner acte sur des rapports d'activité dans les organismes dans lesquels la commune siège. Là, il s'agit du rapport d'activité 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement et d'Eau Potable du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau. C'est un rapport qui a été soumis comme tous les ans à la Commission Consultative des Services Publics et qui est donné à votre lecture et à votre sagacité en termes de questionnement. Ce que je vous propose comme à chaque fois, c'est que si vous avez des questions particulières, vous nous les communiquez par écrit, comme c'est assez technique et, je m'engage dans la quinzaine, avec ma casquette de Président de ce syndicat, à y répondre. C'est un prend acte.

20. Rapport d'activités 2014 du SIARCE

M. DUGOIN. – Sur ce deuxième rapport d'activité plus général du SIARCE, qui recouvre à peu près la même chose sauf qu'il est plus généraliste, c'est la même logique. Donc ce sont deux pavés pour lesquels, s'il y a des questionnements, vous nous les communiquez par écrit et je vous répondrai. C'est un prend acte.

V. DECHETS – ORDURES MENAGERES

Rapporteur : Gilles BRANDON

21. Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés CCVE (Communauté de Communes du Val d'Essonne)

M. BRANDON. – Bonsoir mes chers collègues. Je pense que vous n'avez pas manqué de vous pencher avec beaucoup d'intérêt sur le rapport de la CCVE concernant les ordures ménagères et l'ensemble des déchets qui sont collectés. Je ne vais pas vous imposer une relecture complète car je pense que l'on y passerait la nuit. Par contre, il y a quelques points qui sont intéressants et en particulier, en ce qui concerne la répartition des déchets. 63% des déchets sont représentés par les ordures ménagères. 13% par le biflux, 2% par les journaux et les magazines en point d'apport volontaire, ce qui veut dire qu'il y a quand même un léger développement sur les points d'apport volontaire. Le verre est à 3% et les déchets végétaux, qui sont quand même un problème relativement important dans une commune comme Mennecy, représentent aujourd'hui 11%. Les encombrants ne représentent plus qu'1% de la collecte, et, cette collecte se fait sur rendez-vous. Le reste des encombrants étant portés dans les déchetteries. On note une évolution significative des tonnages d'ordures ménagères et le comparatif entre 2008 et 2014 montre une baisse de 35%. Considérant que la baisse a commencé à être significative à partir de 2010 puisqu'en 2010, nous étions à 259 000 tonnes et aujourd'hui, nous ne sommes plus qu'à 183 000 tonnes, ce qui peut amener à penser que la RéOMI n'était peut-être pas une nécessité telle que l'on nous l'a présentée. L'évolution des tonnages de déchets quotidiens ramenés en kilo par habitant était de 356 kg en 2008 et n'est plus que de 219, 70 kg en 2014. Là aussi c'est la conséquence de l'évolution dont nous avons parlée. Le tonnage des biflux en 2013 était de 2 192 tonnes et il est passé à 2 078 tonnes en 2014. On ne peut pas dire qu'il y ait une baisse significative, on aurait plutôt tendance à penser qu'il s'agit d'une continuité. Concernant le verre en point d'apport volontaire, et le verre en porte-à-porte c'est-à-dire le verre en bouteille et tout ce qui est emballages en verre, on était en 2013 à un tonnage de 1 006 tonnes et on est aujourd'hui en 2014 à 1 042 tonnes, sachant que le pourcentage en apport volontaire lui, a progressé par rapport à l'enlèvement dans les poubelles que vous mettez chaque semaine, sur les trottoirs. Alors reste un problème important qui est celui des déchets végétaux. On a du mal à les maîtriser car cela dépend directement des conditions climatiques. Soit certaines années, il pleut beaucoup et on va avoir énormément de déchets végétaux, soit il pleut moins et ça va aboutir à une baisse. Mais quoi qu'il en soit, on reste tout de même sur des valeurs qui restent à peu près les mêmes puisque l'on était à 31.66 kg par habitant en 2013 et l'on est à 32 kg par habitant en 2014. Alors il y a effectivement de fortes différences entre les communes. Une commune comme Mennecy a énormément d'espaces verts par rapport à d'autres communes où il a beaucoup moins de plantations d'arbres et de gazon. Reste le problème des encombrants et des DEEE, qui je vous le rappelle sont tous les rejets de matériel électrique. On est sur une baisse de 0,8%, sachant qu'il y a une loi qui fait obligation, depuis le 20 juillet 2005, aux constructeurs et aux revendeurs, de reprendre les équipements électriques. Donc, ça influe directement sur la quantité de DEEE qui est collectée. Maintenant un autre point important, qui va se développer dans l'avenir, et c'est à souhaiter, c'est l'activité des déchetteries. Si l'on regarde simplement le tonnage. La CCVE comporte 56 576 habitants sauf la commune de Leudeville qui elle n'est jamais prise en compte puisqu'elle a un mode de fonctionnement différent. Les inertes et les gravas représentaient 2 807 tonnes en 2013 pour 3 711 tonnes en 2014. Il y a donc une progression significative si l'on ramène ça au nombre d'habitants, ça fait 49,63 kg par habitant en 2013 et 65 kg en 2014. Si l'on regarde simplement le poids par habitant, le tout venant représente 117kg pour 2013 et plus que 60kg en 2014. Il y a donc beaucoup moins d'activités sur le tout venant en 2014. Les déchets verts, ça ne bouge pas 69,7 kg par habitant en 2013, 68,30 kg en 2014. Le bois reste pareil. La ferraille, il y a

une augmentation de 3,72 à 5,5 kg par habitant. Les déchets dangereux ont tendance en 2014 à disparaître puisqu'en 2013, ils étaient à 2,02 et on est plus qu'à 0.3. Ensuite, il y a un certain nombre d'objets, d'extincteurs, de bouteilles de gaz etc...qui représentent des quantités extrêmement négligeables. Voici donc l'activité des déchetteries. La volonté étant de les développer pour favoriser le dépôt des différentes composantes d'ordures ménagères et pour alléger la tournée des camions. Il reste un autre point qui est celui de la variation des tonnages de verre en point d'apport volontaire. On est à une différence de 1,8% de moins en 2014 par rapport à 2013, il y aurait donc un léger fléchissement de la part de nos concitoyens pour aller reporter le verre. Je passe sur le textile car ce sont des quantités qui sont extrêmement négligeables. Il reste un dernier point sur lequel il faut beaucoup insister, c'est qu'il y a une augmentation des dépôts sauvages. Cette augmentation a plusieurs conséquences. La principale conséquence en milieu urbain donc comme pour la ville de Mennecey, c'est de provoquer un surcroît de travail pour les services puisqu'il faut les ramasser. Je vais vous donner un ordre de grandeur, là où l'on ramassait par semaine, il y a 2 ans, l'équivalent d'une benne, aujourd'hui, on en est à 3 bennes. Le même problème se pose pour tout ce qui est dépôt sauvage dans les champs. C'est quelque chose qui a tendance à se développer. On parle d'amendes et de beaucoup de choses, mais ça ne semble pas calmer les ardeurs, bien au contraire. Et il y a un point très particulier qui sont les gravats, les matériaux de construction, et on peut penser que c'est très souvent les entreprises qui facturent à leurs clients le recyclage et que plutôt que d'aller dans une déchetterie, vont les déverser dans la campagne. C'est donc quelque chose qu'il va falloir essayer d'endiguer, sinon on n'en sortira pas et on se retrouvera un jour à acheter des bennes à ordures parce qu'il faudra retirer en ville tout ce qui traîne. Voilà pour ce rapport sur l'année 2014. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. C'est un prend acte.

VI. SPORTS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Annie PIOFFET

22. Subventions 2016 aux associations par anticipation au vote du budget primitif 2016 avec paiements fractionnés

Mme PIOFFET. – Il est proposé au conseil municipal d'adopter l'attribution des subventions aux associations sportives, aux associations à caractère culturel, à diverses associations œuvrant dans le domaine caritatif dans la recherche médicale et aux établissements publics locaux rattachés à la commune à savoir la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale. Avez-vous des questions ?

Mme GIRARD. –Madame PIOFFET, ça a été vu en commission. Il y a eu des remarques par rapport aux subventions pour l'amicale des locataires et la Voix du haut clos Renault. Quel est l'intérêt de subventionner les amicales ? Nous n'en voyons pas l'intérêt. Quel intérêt pour les menneçois alors que vous avez effectivement précisé les associations caritatives et même dans le secteur médical. Ce sont des petites sommes certes, ce ne sont pas des grosses sommes mais ça serait bien de privilégier des associations comme la lutte contre le cancer ou Alzheimer.

M. LE MAIRE. – Permettez-moi de vous répondre. Nous avons été saisis par ces associations qui travaillent dans les quartiers, qui travaillent auprès des habitants, pour les habitants, pour essayer de créer du lien. Créer du lien c'est aussi souvent ramener des échanges, avoir des immeubles qui soient un peu moins « métro-boulot-dodo » et où les gens sont fermés les uns sur les autres. C'est aussi ramener de l'humain, c'est ramener de la sécurité et ces associations qui sont aujourd'hui portées par des bénévoles qui s'engagent pour essayer de faire vivre notre ville. Oui, nous sommes sur des sommes extrêmement modestes et nous pensons qu'il est du rôle de la commune d'essayer de les accompagner dans leurs démarches plutôt que de les laisser se noyer et avoir une sorte de déshumanisation de notre société, de nos quartiers où les gens ne se parlent pas, où ils ne

connaissent pas et où, quand il y a un problème, personne ne le signale, tout le monde s'en fiche. Je pense que lorsque nous avons la chance d'avoir des menneçois qui sont prêts à essayer de s'impliquer, de dépenser parce que c'est dépenser car, assurer ne serait-ce qu'un secrétariat, des copies, c'est aussi des dépenses. Et, c'est les aider à cela. Je pense que c'est un coût beaucoup plus faible pour la collectivité d'apporter 100 ou 150 euros. Si ça permet de lutter contre un certain nombre de dégradations et d'exactions. Après, chacun voit midi à sa porte. Certains partis, au niveau national, dans leurs grandes déclarations se complaisent à dire que les quartiers vont mal et qu'il y a de l'insécurité mais quand il faut essayer d'agir pour remettre du lien, et essayer ainsi de lutter contre la dégradation ou l'insécurité, je me retrouve à être surpris qu'on n'amène pas des moyens pour le faire ou que l'on ne veuille pas. Donc, je suis convaincu que vous voterez cette délibération qui non seulement est de bon sens mais quand vous rapportez 100 ou 200 euros à un budget global des associations d'à peu près 391 000 euros, on est vraiment sur du zéro virgule zéro, zéro.

Mme GIRARD. – Simplement je ne voyais pas l'intérêt. L'amicale ça ne nous parle pas vraiment. Vous me dites il faut mettre du personnel dans les résidences pour créer des liens mais vous croyez qu'en donnant des sommes comme ça, vous allez sécuriser des résidences ? Ou alors c'est versé au gardien et le gardien est rémunéré ? L'amicale, ils font quoi les gens dans les résidences ?

M. LE MAIRE. – Excusez-moi, on est sur des gens qui montent une association de quartier.

Mme GIRARD. – Oui, et ils font quoi ?

M. LE MAIRE. – Et bien réunir les personnes, les amener à se parler, à échanger avec la municipalité. Il y a un véritable travail qui est fait. On ne jette pas encore l'argent par les fenêtres pour faire plaisir. Ça n'est pas des étrennes. Après chacun est libre de ses votes. J'entends bien les pompiers pyromanes qui disent, c'est scandaleux que les quartiers se portent mal, il y a de l'insécurité, les gens ne se parlent pas et il y a de la délinquance mais quand il y a des associations qui essayent de résoudre les problèmes, ce sont les mêmes qui dénoncent les problèmes et qui font tout pour qu'ils ne soient pas résolus pour continuer à exister, pour continuer à essayer de gagner des voix et continuer à prospérer sur le malheur des autres. C'est une attitude qui n'est pas digne, qui n'est non seulement pas digne au niveau national mais qui je pense n'est pas rationnelle au niveau local. En l'espèce, on parle de quelque dizaines de personnes qui essayent de se fédérer, qui essayent de travailler pour que leur quartier, pour que leurs immeubles vivent mieux, pour pouvoir créer des manifestations, pour pouvoir permettre aux gens de se rencontrer, de se réunir. Et, effectivement à l'année, ce sont des gens qui ont des dépenses ne serait-ce que pour des frais de timbres, d'enveloppes, de photocopies. Lorsque ces associations travaillent avec les bailleurs pour essayer de défendre les locataires auprès des bailleurs par rapport à des problèmes de sécurité, de vandalisme, de travaux. Ce sont des choses qui impliquent un coût pour ces personnes là. Je pense que leur donner 100 ou 150 euros c'est du domaine du symbole et les symboles, c'est quelque chose d'important. C'est de dire qu'on ne les méprise pas, c'est de dire qu'on les soutient, c'est de dire que ces gens qui ont envie de s'investir pour le mieux être de leur voisin, on essaye de les aider. Et moi je ne ferai jamais parti de ces gens qui dénoncent des problèmes et qui, dès qu'il y a une possibilité de solution, essayent de bloquer la solution pour que les problèmes perdurent et si possible s'amplifient pour essayer de progresser électoralement sur le malheur des autres. Maintenant, nous avons pu échanger là-dessus, je vous propose que nous passions au vote sauf à ce qu'il y ait d'autres questions sur d'autres dossiers en particulier ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI(<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

Rapporteur : Francis POTTIEZ

23. Demande de subvention auprès du Département de l'Essonne et de la DRAC pour le projet « les folies du parc »

M. POTTIEZ. – C'est un projet culturel porté par la mairie de Mennecey. « Les Folies du Parc » est un spectacle déambulatoire dans le parc de Villeroy qui se déroulera le 2 juillet 2016. Organisé autour d'un parcours ponctué d'animations, d'ateliers, de démonstrations des métiers et jeux d'autrefois, des pratiques sportives de l'époque : tir à l'arc, équitation, escrime, fauconnerie, de prestations musicales mêlant chants et danses d'époque. Ce projet trouvera sa conclusion au travers d'une pièce de théâtre en plein air à la nuit tombée. L'objectif de ce projet réside dans la transversalité de l'évènement, le but étant d'inclure dans ce spectacle les services municipaux, le tissu associatif menneçois et les élèves des établissements scolaires de la ville qui répondent déjà, avec enthousiasme, au projet. Les services municipaux seront un élément moteur de cette animation. Il s'agit d'être à l'origine d'un projet fédérateur regroupant plusieurs entités internes, le service Culturel, le service Jeunesse, le service Vie associative, la direction Enfance et Petite enfance et le service Scolaire. De par les compétences du Département et de l'Etat en matière d'aide aux projets culturels portés par les associations et les communes, il serait intéressant de les associer à cet évènement, et de leur demander de cofinancer celui-ci. Estimé à 60 000 € pour l'ensemble des dépenses qu'occasionne la réalisation de cette manifestation d'envergure, le Département de l'Essonne et la DRAC seront sollicités respectivement pour un montant de 9 000 €, soit 15% du coût prévisionnel. Les associations sportives et culturelles seront également fortement associées à cet évènement. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Essonne et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande. Avez-vous des questions ?

Mme GIRARD. – Oui, je souhaiterais intervenir. Lors de la commission, j'avais posé la question à savoir si la subvention du département n'était pas versée, ou bien celle de la DRAC, est-ce que maintiendriez cette manifestation de 60 000€. Une somme qui nous semble exorbitante. Vous parlez

d'un spectacle « les folies » ; oui, c'est un peu fou. Est-ce qu'il n'y aurait pas la possibilité s'il n'y a pas de subventions, de faire l'entrée payante ?

M. POTTIEZ. – Tout d'abord, c'est un spectacle qui se déroule dans le parc, qui est donc ouvert à tous et qui est un spectacle qui se veut être populaire.

Mme GIRARD. – Oui, mais qui coûte 60 000€ aux menneçois.

M. POTTIEZ. – Actuellement, nous avons au moins une quinzaine d'associations prises dans le projet, que nous avons énormément de bénévoles qui se joignent à nous et même au sein des services municipaux, des employés communaux, les écoles nous suivent également dans le projet. Je pense que c'est une manifestation extrêmement populaire qui rassemblera Mennecey et qui rapportera beaucoup à la commune.

Mme GIRARD. – Oui, mais 60 000€ quand même. Ce n'est pas rien pour une ville de 14 000 habitants.

M. LE MAIRE. – J'ai bien entendu vos inquiétudes alors ceci étant, la peur n'évite pas le danger. À ce jour, nous n'avons pas d'informations comme quoi nous n'aurions pas de subvention de la part du Conseil Départemental. J'ai bien pris note du fait de faire payer mais si vous prenez le prix qu'il faudrait mettre pour fermer l'ensemble du parc aux accès des piétons, ça nous coûterait beaucoup plus cher que l'entrée. Je vous invite à faire le calcul, entre le nombre d'agents de sécurité, le barriérage... il faudrait que nous ayons beaucoup d'entrées sur un prix très élevé pour ne serait-ce qu'amortir le coût de fermeture du parc.

Mme GIRARD. – Nous avons quand même une police municipale sur Mennecey.

M. LE MAIRE. – Promenez-vous dans le parc. Si vous ne voulez raisonner qu'en termes de coût, si nous bloquons l'intégralité de la police municipale qui ne sera pas ailleurs pendant ce temps là, ça représente un coût aussi car pendant que les agents sont là, ils sont aussi payés. Après, j'entends bien que ce n'est pas forcément quelque chose qui fasse partie de votre sensibilité ou bien de ce que vous souhaitez développer, mais chacun est libre de ses choix.

Mme GIRARD. – Ça n'a rien à voir.

M. LE MAIRE. – Chacun est libre de ses choix. Nous avons bien entendu que vous estimez que 60 000 euros pour la culture, c'est trop. Nous estimons que la culture, la vie associative, le lien entre les habitants est quelque chose de particulièrement important dans ces périodes, et qu'il faut essayer de les préserver et de les conserver. C'est aussi ce qui donne une caractéristique à certaines communes par rapport à d'autres. C'est aussi ce qui fait que les gens arrivent à vivre ensemble. Je rappelle, tout comme Francis POTTIEZ le disait, que c'est à ce jour plus d'une quinzaine d'associations et des écoles qui sont impliquées dessus. C'est aussi un moyen de permettre aux gens, d'échanger, de se connaître, de vivre. Je conçois que vous ne partagiez pas nos choix politiques sinon vous seriez de ce côté de la table et non du côté où vous êtes, je ne vous reproche pas vos choix, vous nous les avez explicités, ce ne sont pas les nôtres et c'est très bien ainsi. Ça s'appelle la démocratie.

Mme GIRARD. – Je vous donne mon point de vue.

M. LE MAIRE. – Vous avez le droit d'avoir vos opinions, on a le droit d'avoir les nôtres. Je ne porterai pas de jugement de valeur sur vos choix, je ne porterai pas de jugement de valeur sur vos options que vous défendez et qui n'ont pas été retenues lors des dernières municipales, le seront-elles en 2020 ?

Mme GIRARD. – Ce n'est pas le sujet du tout, je ne parle pas des futures élections, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. – Il sera libre à vous de couper les subventions aux associations, de couper les manifestations culturelles ou associatives. À ce jour, ce n'est pas de votre responsabilité. Vous nous faites part de vos choix et bien, ils ne me surprennent pas. Je tenais à remercier, tout

particulièrement, pour leur implication dans ce projet avec Francis, Laetitia LEBACQ, qui en est l'initiatrice et qui l'a conçu et mûri pendant des mois et des années et, Bruno CARRANI qui s'implique aussi fortement dessus et puis, j'invite toutes celles et ceux qui ont du temps et de l'énergie et tout simplement de la bonne volonté, de l'envie de faire avancer les choses, de les faire progresser et d'améliorer le vivre ensemble, et bien à venir s'impliquer. Et, plus il y aura de gens qui s'impliqueront bénévolement et moins il y aura de dépenses. Une dernière chose, ELIOR nous fournira gracieusement des macarons de Mennecy qu'ils ont créés pour l'évènement, il vous en est laissé à chacun. J'espère juste que pour ceux qui ne veulent pas « des folies », qu'ils ne leur resteront pas sur l'estomac. Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>)
CONTRE	2	Julien SCHENARDI (<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

VII. SCOLAIRE-PERISCOLAIRE-RESTAURATION

Rapporteur : Sylvie PERUZZO

24. Présentation du rapport d'activité 2014 de la délégation de service public de restauration scolaire et municipale de la ville de Mennecy (ELIOR)

Mme PERUZZO. – Bonsoir à tous. Je voulais déjà vous féliciter Monsieur le Maire, pour votre élection dimanche, au poste de Conseiller Régional, de façon tout à fait officielle. Il s'agit pour moi de vous présenter le rapport technique et financier de délégation de service public pour la société ELIOR. Je pense que vous l'avez lu avec attention et perspicacité. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. C'est un prend acte.

25. Actualisation de la tarification de deux activités du service enfance

Mme PERUZZO. – La CAF a attiré notre attention sur le fait que nous n'étions pas au quotient familial pour les APPS du matin et du soir pour le primaire. Donc nous sommes passés au quotient familial en modifiant les quatre premiers et en ne bougeant pas sur les trois derniers quotients. Si nous ne nous étions pas attachés à faire cette modification, nous perdions 15 000€ de subvention de la CAF. De plus, pour les menneçois qui font désormais partie des 4 premières tranches de ces quotients familiaux, c'est une baisse pour eux. Pour les trois autres tranches, il n'y a pas de modifications de tarif pour les garderies. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI(<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

Rapporteur : Jean FERET

26. Présentation du rapport d'activité 2014 de la société VERVI'LIA, titulaire du contrat de partenariat pour la démolition / reconstruction du groupe scolaire de la Verville

M. FERET. – Bonsoir à tous. Il s'agit du rapport annuel de la société VERVI'LIA, la société ad hoc pour loger l'exploitation du groupe scolaire de la Verville. Ce rapport annuel fait partie du contrat, sa forme est contractualisée et nous en aurons un, chaque année, jusqu'à la fin du contrat, donc à la fin de l'année 2031. Je ne vais pas vous le relire, vous l'avez sûrement lu. Les chiffres et les informations factuelles vous sont connus. Ce que je souhaite souligner sont des choses moins écrites. Par exemple, c'est le premier d'une année complète. Le rapport sur l'année 2013 ne portait que sur un trimestre d'exploitation. Dans ce rapport, il y a une anomalie d'exploitation, une fuite d'eau qui a été découverte et diagnostiquée à la fin de l'été 2014, dont les effets ont disparu en décembre 2014. Donc les chiffres sur la consommation d'eau ne sont pas représentatifs de ce qu'ils seront dans l'avenir. Ce qui a été aussi demandé en CCSPL, c'est qu'est ce que cette école apporte en économie d'exploitation par rapport à l'ancienne école. Evidemment, les chiffres de l'ancienne école ne sont pas dans ce rapport. Je les ai retrouvés donc je vais me permettre de vous donner quelques chiffres. En 2010, l'ancienne école de la Verville a consommé 472 000 kilowattheures de gaz. En 2014, dans ce rapport, nous voyons 124 000 kilowattheures de gaz. C'est 3.8 fois moins de gaz pour 10% de surface en plus et surtout plus d'activités. L'ancienne école était fermée et vide le mercredi et le samedi. La nouvelle école accueille les élèves chaque mercredi matin et des associations, toute la journée, le samedi. Evidemment l'année 2010 était plus froide que l'année 2014, donc j'ai corrigé avec les degrés-jour unifiés, qui est un indicateur qui permet de tenir compte des années chaudes et des années froides mais en ajoutant aussi la plus grande taille de l'école et sa plus grande activité. Je pense que l'on peut admettre que cette école consomme quatre fois moins d'énergie que l'ancienne école. Ça représente une économie d'à peu de chose près de 30 000€ par an, ou bien, puisque l'on a beaucoup parlé des émissions de gaz à effet de serre il y a quelques jours pour la COP21, d'une diminution d'émission de gaz à effet de serre de l'ordre de 80 tonnes.

Alors c'est quoi 80 tonnes de CO2 ? Ce sont des émissions de 15 habitants moyens français, ou bien c'est le CO2 émis par 800 000 km parcourus par des petites voitures modernes à 100 grammes par kilomètre, soit 40 voitures qui font chacune 20 000 km. Voilà, c'est ce dont je voulais parler et qui n'est pas dans le rapport. L'école est exploitée comme nous l'espérons. Vous voyez qu'il y a eu peu d'interventions surprises, 30 exactement pendant l'année, pour réparer ou régler quelque chose qui n'était pas prévu. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. C'est un prend acte.

VIII. PERSONNEL

Rapporteur : Xavier DUGOIN

27. Création de 3 postes d'adjoints administratifs de 2^e classe à temps complet

M. DUGOIN. – Vous avez pu lire qu'il s'agissait des services communication, médiathèque et accueil. Ce qui permettra d'être opérationnel pour ces personnels à compter du 1^{er} janvier 2016. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI (<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>)
ABSENT	0	

28. Création de 3 postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 1^{ère} classe à temps non complet

M. DUGOIN. – C'est un grand classique, comme chaque année. Cela concerne notre conservatoire. Donc, 3 postes à temps partiel, vous avez vu le nombre d'heures. Ça démarre bien au 1^{er} janvier 2016 et non le 1^{er} décembre 2015 comme indiqué dans la note de présentation. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON,
-------------	----	--

		Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI (<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>)
ABSENT	0	

29. Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps non complet

M. DUGOIN. – Ce rapport est une création de poste pour les missions de surveillance de cantine, des études et du périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2016. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL(<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI (<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>)
ABSENT	0	

30. Mise à jour de la rémunération des astreintes non techniques

M. DUGOIN. – Dernier rapport, c'est l'application d'un arrêté du 12 novembre 2015 qui fait que l'on pourra revaloriser les astreintes de sécurité des filières selon le tableau qui est annexé. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR(<i>pvr</i>), Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Carina COELHO(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES,
-------------	----	--

		Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL (<i>pvr</i>), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI (<i>pvr</i>), Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>)
ABSENT	0	

M. LE MAIRE. – Les points de l'ordre du jour sont épuisés, les conseillers aussi. Je tenais pour rebondir sur les propos de Sylvie PERUZZO de remercier toutes celles et tous ceux qui ont pris le parti de s'engager quel que soit leur engagement lors de ces élections régionales. Le fait de s'engager, d'être candidat c'est contribuer à faire vivre le débat, à faire vivre la démocratie. Je tenais à remercier plus personnellement à remercier tous ceux qui autour de la table, m'ont apporté leur soutien, leur confiance, car féliciter c'est bien mais remercier c'est mieux. Je pense à mes collègues de la majorité mais également l'administration qui travaille et sans la qualité du service public qui est fournie à Mennecy, même si Mennecy n'est pas l'Essonne et n'est pas l'Île de France à elle seule, les résultats auraient pu être relativement ou profondément différents. Enfin je tenais en ces périodes de fêtes à vous inviter toutes et tous à en profiter, à essayer de partager ces moments avec celles et ceux qui partagent vos vies et qui bien souvent acceptent beaucoup de sacrifices en ne vous voyant par exemple pas ce soir ou lors de vos activités pour la collectivité, qui accepte cela. Profitez de cette période avec eux, je voudrais avoir une pensée pour eux tous et vous souhaiter à tous de très belles fêtes de fin d'année et vous donner rendez-vous l'année prochaine en pleine forme. Merci.

La séance est levée à 21h06.

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller Régional

